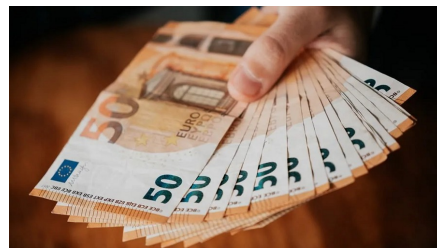




Le 29 septembre 2026 : pas de demi-mesure !



*Rémunération :
l'éventail des solutions !*



Les prix ne cessent de monter :

- Carburants ;
- produits alimentaires ;
- équipements informatiques ;
- etc.



Les causes sont multiples :

- guerres qui perturbent les routes commerciales et les chaînes d'approvisionnement ;
- destructions de centres de production et de circuits de distribution ;
- spéculation financière à la hausse sur les biens échangés dont le cours est fixé internationalement.



Que fait le Gouvernement ? Rien pour le Peuple.

Ni structurellement, ni via des mesures d'urgence.

Structurellement ? Nada

- Pas de relocalisation massive des activités : la mondialisation continue.
- Pas de définanciarisation de l'économie : la Finance casino est reine.

Mesures d'urgence au niveau financier ? Que tchi.

- Pas de blocage des prix des carburants
- Pas d'échelle mobile des salaires / d'indexation des salaires sur l'inflation
- Pas de mesure de rattrapage de l'inflation de ces dernières années (-40% en 25 ans).

Mesures d'urgence au niveau du régime de travail : walou.

- Pas d'extension du télétravail (par exemple les personnels B et C de la Surveillance n'y ont pas droit)
- Pas d'extension du recours aux horaires semi longs (8h) ou longs (10h, 12h) afin de limiter le nombre de déplacements mensuels.



SOLIDAIRES Douanes appelle donc à la mobilisation !

Il faut des mesures salariales :

- 1°) +130 à 160 points d'indice (≈ +650 à +800 €/mois) pour toutes et tous, afin de tenir compte de l'inflation non compensée ces 25 dernières années
- 2°) négociations salariales générales tenant compte des nouvelles fonctions des 15 dernières années, de leur technicité et des sujétions particulières (NBI, ISA, « Prime 93 », etc)
- 3°) intégration des primes dans le calcul de la pension de retraite !
C'est possible dans la Fonction publique, à condition de se mobiliser comme les sapeurs-pompiers, via leur prime feu !

Il faut des mesures sur le régime de travail :

- Fin des services courts de 6h en Surveillance, un service doit durer minimum 7h !
- Proposer au choix des agents des services d'une durée plus longue, pour limiter le nombre de déplacements
→ par ex : 8h45 / jour pour une semaine de 35h en 4 jours
→ par ex : 8h00 /jour pour une semaine de 35h en 4 jours une semaine sur 2
- Réduction du temps de travail :
→ dans l'immédiat 32h/semaine payées 35 ! Mise en place soit hebdomadairement, soit annuellement (via des jours de récupération)
→ engager des réflexions vers la semaine de 30h



SOLIDAIRES Douanes rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel : il s'impose en SURV !

Être en mission Vigipirate ou A.P.I. (agent dont la présence est indispensable) n'empêche pas d'exercer son droit de grève.

Les seuls fonctionnaires civils ayant des restrictions (dans le Code général de la Fonction publique) sont :

- les policiers,
- les contrôleurs aériens
- les agents pénitentiaires.

Et devinez comment ils défendent leurs intérêts ? En se mettant tout de même en grève ! Et il ne leur arrive rien disciplinairement !

Par contre, par leur mobilisation régulière, ils obtiennent régulièrement des mesures favorables.



Il n'y a pas de miracle : pour gagner, il faut se battre !

En tant que citoyens, nous aimerions obtenir satisfaction par la seule voie du raisonnement intellectuel et de l'argumentaire raisonnable.

Mais les institutions et les dirigeants ne fonctionnent pas comme ça, ne comprenant et n'agissant qu'à travers le prisme du rapport de force.

Aussi SOLIDAIRES Douanes soutient et encourage les collègues à se mobiliser par toutes les voies possibles : grève, grève du zèle, manifestations, blocages...